

Décret

Générale

modern

Décret n° 82-033/PRE portant approbation des statuts de la Caisse de Développement de Djibouti.

n° 82-033/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
29 avril 1982

Numéro JO
n° 11 du 31/12/1985

Date du numéro
31 décembre 1985

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

Vu les lois constitutionnelles nos 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance LR /77-008 du 30 juin 1977

Vu le décret n° 81-076/PR du 7 juillet 1981 portant nomination des membres du gouvernement

Vu la loi n° 242 / AN / 82-portant création de la Caisse de Développement de Djibouti. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 6 avril 1982.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Sont approuvés les statuts de la Caisse de Développement de Djibouti joints au présent décret.

Art. 2

Le présent décret sera enregistré, communiqué et publié au «Journal officiel».